

Direction du Pôle Santé

# DÉLIBÉRATION N° CPSA\_220712\_04

## CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 12 juillet 2022

**POINT 4 – Modification de la maquette pédagogique du parcours accompagné : UFR STAPS (pour approbation)**

- VU le code de l'éducation ;
- VU Le décret n° 2021-1290 portant création de Nantes université et approbation de ses statuts ;
- VU Les délibérations du Conseil d'administration de l'Université de Nantes CA n°2021-05-28-11 et CA N°2021-10-08-07 approuvant la demande d'accréditation pour les 1er, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles pour 2022-2028 ;
- VU L'arrêté d'accréditation à paraître de Nantes Université pour la période 2022-2027.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 32

Nombre de votants : 26

Par :

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### Article n°1 : Approbation

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à l'unanimité, la maquette pédagogique de la mention de Licence STAPS, parcours accompagné (L+), à compter de la rentrée 2022-2023.

À Nantes, le 12 juillet 2022,  
La Directrice du Pôle Santé,  
  
Professeur Pascale JOLLIET



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le 29 septembre 2022

Publié sur le site internet de Nantes Université le 20 juillet 2022

